



CHANGEMENT DE NOM DE FAMILLE

Par **su94**, le **01/10/2013** à **21:45**

Bonsoir,

N'étant pas mariés, j'ai voulu à la naissance de mon fils transmettre nos 2 noms, soit celui de son père en premier et le mien en deuxième ne voulant pas avoir à justifier tout le temps que je suis bien la mère de mon fils en devant être constamment en possession du livret de famille...Je voulais pour cette raison que mon nom apparaisse sur sa pièce d'identité mais je souhaitais qu'au quotidien il n'utilise que le nom de son père pour que ça soit plus simple. je pensais pour y remédier en demandant en nom d'usage juste son premier nom donc celui de son père. Mais après en avoir fait la demande lors de sa première pièce d'identité celui ne semble pas possible ce qui m'ennuie fortement.

Si j'avais su cela avant je ne lui aurai mis que le nom de son père. Pensez-vous que je peux encore faire modifier son nom de naissance sachant qu'il est né le 26 juin dernier ?

merci

Par **youris**, le **01/10/2013** à **21:59**

bsr

le nom de famille donné à un enfant à sa naissance par ses parents est par principe irrévocable sauf motif légitime qui n'existe pas dans votre cas.

cdt

Par **su94**, le **01/10/2013** à **22:03**

Merci pour votre réponse...

Même si je disais que mon nom m'a valu des moqueries dans mon enfance et que je ne veux pas que mon fils subisse la même chose????

Et dire que je pensais vraiment qu'il pourrait par la suite n'utiliser que le nom de son père en nom d'usage que c'est pour cela que je lui ai tout de même transmis le mien mais que si j'avais su que je ne pouvais demander uniquement le nom de son père en nom d'usage je ne

l'aurai pas fait ????